



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Deblocage anticipe des fonds

Question écrite n° 11449

Texte de la question

M. Claude Pringalle attire l'attention de M. le Premier ministre sur le cas des menages en situation de surendettement. Parmi le train de mesures qu'il a annonce le dimanche 30 et le lundi 31 janvier 1994, le Gouvernement a notamment evoque le deblocage anticipe avant cinq ans des fonds de participation des salaries en cas d'acquisition d'une automobile ou de realisation de gros travaux immobiliers d'un montant au moins egal a 20 000 francs. Il lui demande s'il ne lui semble pas opportun d'elargir ce deblocage anticipe a une troisieme eventualite, en en faisant beneficier, au cas par cas, les salaries qui se trouvent en situation de surendettement, une telle solution etant susceptible d'assainir la precarite financiere de cette tranche de population.

Texte de la réponse

Les dispositions relatives aux cas de deblocage anticipe de l'epargne salariale sont de nature reglementaire des lors qu'elles concernent a la fois les fonds verses au titre de la participation et du plan d'epargne d'entreprise. Or les mesures de deblocage specifiques, prevues dans le projet de loi sur l'amelioration de la participation des salaries en cas d'acquisition d'une automobile ou de realisation de gros travaux immobiliers d'un montant au moins egal a 20 000 F portent sur les droits a participation exclusivement. Il s'est donc avere necessaire de recourir a une mesure legislative. Pour ce qui concerne les salaries en situation de surendettement, le Gouvernement a pris toute la mesure du probleme et saisi les differents ministeres concernes. Une reflexion est ainsi en cours dans les ministeres de l'economie, du travail et du budget. Elle devait deboucher prochainement sur la publication d'une circulaire interministerielle traitant du deblocage anticipe et exceptionnel des fonds de la participation ou du plan d'epargne d'entreprise des salaries se trouvant en situation de surendettement.

Données clés

Auteur : [M. Pringalle Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11449

Rubrique : Participation

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 juin 1994

Question publiée le : 21 février 1994, page 826

Réponse publiée le : 4 juillet 1994, page 3425